

Recours au Conseil d'État contre le 80 km/h : le rapporteur public conclut au rejet de la requête mais le combat continue !

Ce vendredi 28 juin, le rapporteur public a conclu au rejet de la requête de la Ligue de Défense des Conducteurs devant le Conseil d'État contre le décret généralisant le 80 km/h. Mais les questions soulevées demeurent. Et la Ligue de Défense des Conducteurs se tourne vers les maires et les présidents des conseils départementaux : qu'ils se saisissent du nouveau pouvoir que devrait leur conférer la loi d'orientation des mobilités (LOM) pour faire du 90 km/h la règle et du 80 km/h l'exception !

Il y a un an, le Premier ministre Édouard Philippe avait décidé de généraliser le 80 km/h sur le réseau secondaire - une mesure rejetée par l'immense majorité des Français. Aussitôt, la Ligue de Défense des Conducteurs, sur la base d'une argumentation présentée par M^e Anthony Quevarec, avait demandé au Conseil d'État d'annuler le décret du 80 km/h, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

Or le rapporteur public vient de conclure aujourd'hui, vendredi 28 juin, au rejet de cette requête en annulation. Mais l'intérêt du 80 km/h pour la sécurité routière est loin d'être démontré (bilan chiffré peu probant, dépassements rendus dangereux). Et cela ne va pas sans conséquences sociales (perte de temps, aggravation des fractures territoriales). Sans parler des PV supplémentaires qui s'abattent injustement sur les conducteurs !

2,1 millions de conducteurs ont signé la pétition "Non à la baisse des limitations de vitesse" lancée par la Ligue de Défense des Conducteurs. L'assouplissement annoncé du 80 km/h s'inscrit dans la continuité d'un combat mené sans relâche contre cette mesure infondée.

En effet, les conclusions du rapporteur public interviennent alors que l'Assemblée nationale vient d'adopter la loi d'orientation des mobilités (LOM). Celle-ci présente comme une urgence la nécessité de désenclaver les territoires. Et elle devrait permettre un assouplissement du 80 km/h par les maires et les présidents des conseils départementaux, sur les routes qui relèvent de leur responsabilité. Mais pas sur les routes nationales, souvent plus larges ! C'est une aberration qu'il faut absolument corriger.

La Ligue de Défense des Conducteurs demande aux maires et aux présidents des conseils départementaux de se saisir de leur nouveau pouvoir le plus vite possible. Il faut faire du 90 km/h la règle et du 80 km/h l'exception, et cela sur l'ensemble du réseau secondaire !

Contact :

Ligue de Défense des Conducteurs

01 43 95 40 20

contact@liguedesconducteurs.org

<http://www.liguedesconducteurs.org>

<http://www.activroute.org/>